PLUi
DU BOCAGE-HALLUE

Le projet d'aménagement et de développement durables.

> COMPTE RENDU

du Comité de suivi Habitat du 13 mai 2015

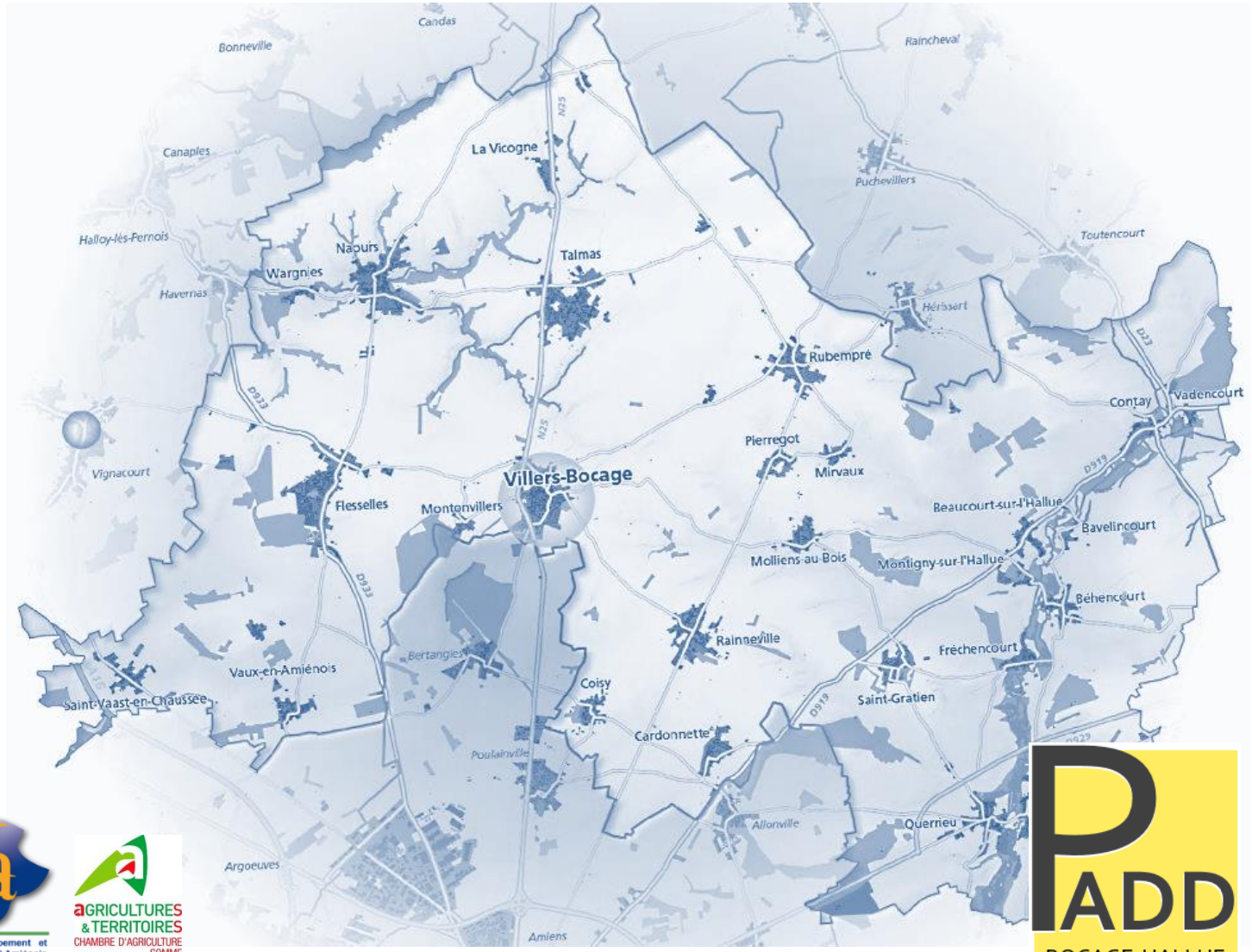

PADD
-BOCAGE-HALLUE-

Retour ATELIER

PADD -BOCAGE-HALLUE-

Atelier environnement et cadre de vie

→ **Ceinture verte et qualité de l'eau** (atelier ©).

Enquête auprès des commissions communales

- Disposez vous d'une ceinture verte autour de votre commune ?
- Est-elle entière, faiblement entamée, fortement entamée ?
- Qu'est-ce qui, de votre point de vue, constitue cette ceinture (bois, prairies, chemins, etc.) ?
- Pensez-vous qu'il y a des actions à mener sur cette ceinture, si oui, lesquelles ?

→ Retour de l'enquête par mail auprès de la CCBH avant le 10 JUIN.

Des photos aériennes seront transmises aux communes pour la réalisation de cet exercice.

Comité de suivi du 13 mai 2015

Habitat

Les objectifs de la séance

- Proposer des axes de projet pour la politique locale de l'habitat
- Préciser les besoins en logement globaux définis par le SCOT

Déroulement

- Le rôle du volet PLH du PLUi H
- Diagnostic PLUi sur l'habitat : rappels
- Les objectifs du SCOT du Grand Amiénois en matière d'habitat
- Atelier : Orientations et Programmation

Les suites …

- Les ateliers décentralisés - Stratégie foncière et habitat
- Les suites de l'agenda printemps-été 2015

PADD -BOCAGE-HALLUE-

Quel est le rôle du volet PLH dans le PLUi H ?

Comment va se traduire le volet PLH dans le PLUi H ?

PLH

Tous les 6 ans avec
Bilan intermédiaire à 3 ans

Apporter des réponses aux questionnements suivants

PLUi H

10 / 15 ans
Bilan du volet habitat tous les 3 ans et analyse des résultats tous les 6 ans pour décider si opportunité de réviser ou pas le PLUi H

Diagnostic

Quelle est la situation ?
Quels sont les besoins, les enjeux ? **Que faut-il faire ?**

Rapport de présentation

Le diagnostic habitat du PLUi Bocage-Hallue.

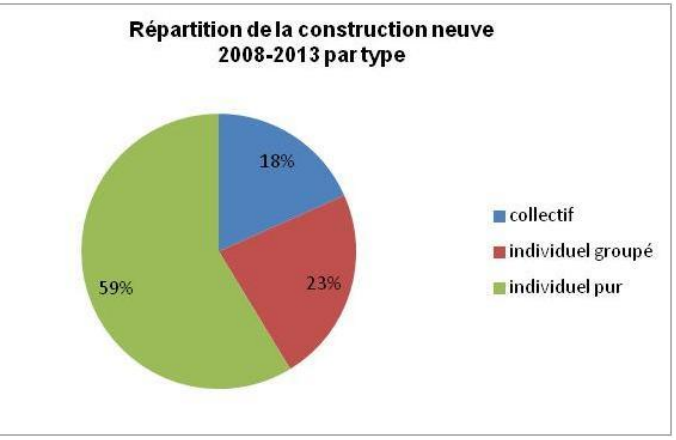

La vacance est considérée comme préoccupante au-delà de 5%.

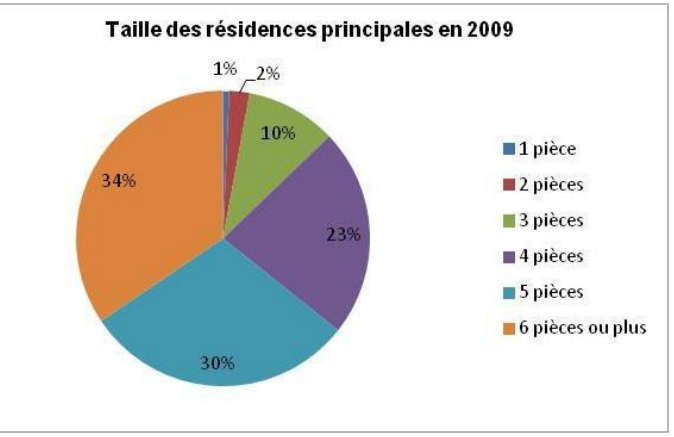

Des efforts de production…

- Le rythme de construction neuve a permis une progression rapide du parc de logement, mais il y a une perte d'« efficacité » démographique.
- Des efforts récents pour produire un habitat plus dense (Flesselles, Pont- Noyelle, Rainneville).
- La vacance est encore globalement modérée (4,5% soit 279 logts en 2013 dont ½ > 2 ans), mais elle recommence à progresser après deux décennies de baisse. Certaines communes sont repassées au dessus des 7% (Fréchencourt, La Vicogne, Montonvillers, Saint Gratien, Villers Bocage).

… mais des inadéquations grandissantes entre offre et demande,

- Une offre résidentielle « rurale » (individuelle, grands logements, accession à la propriété), qui n'est pas toujours adaptée aux besoins des ménages locaux (petits logements, locatif, logements adaptés aux personnes âgées).
- Trop peu de logements locatifs couplé à une progression trop lente de l'offre.
- Une offre récente et de bonne qualité. Mais tout de même plus de 1000 logements présentant des risques concernant la précarité énergétique (logement d'avant 1975 et d'occupation modeste) et 150 à 200 logements présentant des risques d'indignité.
- Peu d'anticipation quand à la prise en compte du vieillissement dans l'habitat

Le diagnostic habitat du PLUi Bocage-Hallue.

… et des ménages exclus du marché local.

- L'exercice des parcours résidentiels est difficile pour certains types de ménages (jeunes décohabitants, personnes nouvellement séparées – isolés ou monoparentales, personnes âgées recherchant un logement adapté…).
- Le marché locatif aidé est très tendu (ce qui entraine des difficultés à loger les jeunes, les salariés de certaines entreprises…). Ce segment est également confronté à la difficulté de trouver et de négocier avec les opérateurs.
- Les niveaux de prix immobilier rendent la primo accession difficile.
- Des besoins sociaux liés au logements ne sont pas traités (loyers abordables, accession maitrisée, maîtrise des charges…).

Conclusion - *ce qu'il faut faire*

Une **programmation** de l'offre de logements (en neuf et/ou en reprise sur le parc existant), compatible avec les besoins des ménages et les niveaux d'équipements et services inscrits dans le projet de développement. C'est-à-dire :

- Une offre **suffisamment diversifiée et adaptée** aux différents profils de ménages pour préserver l'équilibre démographique,
- Une offre **répondant besoins et aux attentes** des habitants actuels et futurs (jeunes, personnes âgées, primo-accédants, situations d'urgence…),
- Une offre de logements territorialisée **en synergie avec l'offre d'infrastructures** de déplacements, d'équipements, de commerces et de services internes.

- Une **réduction des consommations d'énergie** et des émissions de gaz à effet de serre (y compris dans l'habitat).

La **reprise sur le parc existant** concerne la remise sur le marché du parc vacant **ET** le changement d'usage.

Les **orientations en matière d'habitat** obligent à réfléchir:

- aux déplacements,
- aux équipements et services,
- à la limitation de la consommation d'espace et d'énergie.

Quel est le rôle du volet PLH dans le PLUi H ?

Comment va se traduire le volet PLH dans le PLUi H ?

PLH

Apporter des réponses aux questionnements suivants

PLUi H

Diagnostic

Quelle est la situation ? Quels sont les besoins, les enjeux ? **Que faut-il faire ?**

Rapport de présentation

Orientations

Quel objectif socio-démographique ? Combien de logements prévoir ? Pour qui ? De quels types ? Où ? **Que veut-on faire et que peut-on faire ?**

PADD et OAP

Quelle traduction du PLH dans le PADD ?

Pour avoir valeur de document d'orientation PLH, le PADD doit fixer les orientations générales en matière d'habitat.
Réglementairement 4 thèmes doivent être traités:

1. La description des principes retenus pour permettre (dans le cadre d'objectifs de mixité sociale), une offre **suffisante**, **diversifiée** et **équilibrée** des différents types de logement sur le territoire (quantitativement et qualitativement).
   Notamment : fixer et répartir sur le territoire **l'objectif général de production de logements, dont l'objectif de logements locatifs sociaux** (LLS).

2. L'exposé des principes retenus pour **répondre aux besoins des personnes défavorisées, mal logées ou présentant des difficultés particulières**.

3. La définition de recommandations permettant **de gérer la demande et de guider les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux** (attentes de précisions dans le cadre de la loi Alur).

4. La définition d'une **politique d'adaptation** de l'habitat au vieillissement et au handicap.

PADD
-BOCAGE-HALLUE-

Une feuille de route : le SCOT du Grand Amiénois

Une des ambitions du SCOT : produire 32 000 logements d'ici 2030 pour répondre aux besoins en logements et accueillir 20 000 habitants de plus sur l'ensemble du Pays. Soit pour la CCBH : produire 1050 logements d'ici à 2030 (dont 705 sur 2013-2022 et 345 sur 2023-2030). Soit une estimation de 1400 à 1600 habitants de la CCBH en plus à 2030 (tenant compte de la production de logements attendue et de la baisse de la taille des ménages).

Cette ambition quantitative du SCOT est doublée d'une ambition qualitative pour un logement mieux adapté aux attentes des ménages.

Selon une estimation réalisée sur les logements commencés/décalés (source Sitadel):

- 115 logements déjà livrés en 2013 et 2014
- 40 prévus pour 2015
- Reste 550 à prévoir sur 2016 / 2022 (temps des premiers 6 ans du PLUi H)
- Reste environ 900 à prévoir sur 2016 / 2030

Objectif A - Adopter une consommation foncière raisonnée

- Réduire l'empreinte spatiale du développement urbain (investir en priorité les espaces déjà urbanisés)
- Optimiser la ressource foncière (produire un habitat plus dense – taille des parcelles, densité)

Objectif B - Faciliter la réalisation des parcours résidentiels

- Renouveler les formes d'habitat (diminuer la part de pavillonnaire dans l'offre nouvelle, varier la taille des terrains constructibles)
- Proposer des programmes de logements diversifiés (intégrer des objectifs de mixité sociale dans l'offre nouvelle, produire un habitat adapté aux publics spécifiques-jeunes, âgés, handicapés, démunis)
- Améliorer l'attractivité du parc de logements anciens (lutter contre le parc dégradé, améliorer les performances énergétiques des logements, encourager l'adaptation et les changements d'usage pour l'habitat)

Les orientations fixées au SCOT
les « règles du jeu »

Pôles et Bourgs	Couronne Amiénoise	Rural	
Flesselles	Cardonnette	Bavelincourt	Molliens
Naours	Coisy	Béhencourt	Montigny sur l'Hallue
Pont Noyelles	Rainneville	Beaucourt sur L'Hallue	Montonvilliers
Querrieu	Saint Gratien	Contay	Pierregot
Talmas	Saint Vaast en Chaussée	Fréchencourt	Rubempré
Villers Bocage	Vaux en Amiénois	La Vicogne	Vadencourt
		Mirvaux	Wargnies
densité minimale 15 logements à l'hectare	densité minimale 15 logements à l'hectare	densité minimale 13 logements à l'hectare	
Formes d'habitat : 70 % en pavillonnaire 30 % plus dense (jusqu'à petit collectif)	Formes d'habitat : 70 % en pavillonnaire 30 % plus dense (jusqu'à petit collectif)	Formes d'habitat : 80 % en pavillonnaire 20 % plus dense (jusqu'à individuel dense)	
Pavillonnaire : surface moyenne des parcelles par communes 600 m2	Pavillonnaire : surface moyenne des parcelles par communes 600 m2	Pavillonnaire : surface moyenne des parcelles par communes 700 m2	
15% de la production en Renouvellement Urbain sauf Villers Bocage 20%	20% de la production en Renouvellement Urbain	10% de la production en Renouvellement Urbain	
Encourager la réalisation de logements locatifs aidés dans les communes de la couronne amiénoise, les pôles relais équipements et services, les communes identifiées en tant que bourgs, ainsi que dans les communes rurales présentant un niveau d'accessibilité aux transports, aux équipements et aux services suffisant (sous réserve que les dispositifs et les financements le permettent).			
Pour Villers Bocage un plancher est fixé à 10% de la construction neuve totale			

1- Identification des bassins de vie locaux

4 tables avec <u>mélange</u> de communes.

→ Chaque table doit réagir à la carte des bassins de vie proposée et étudier sa propre carte

Le **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

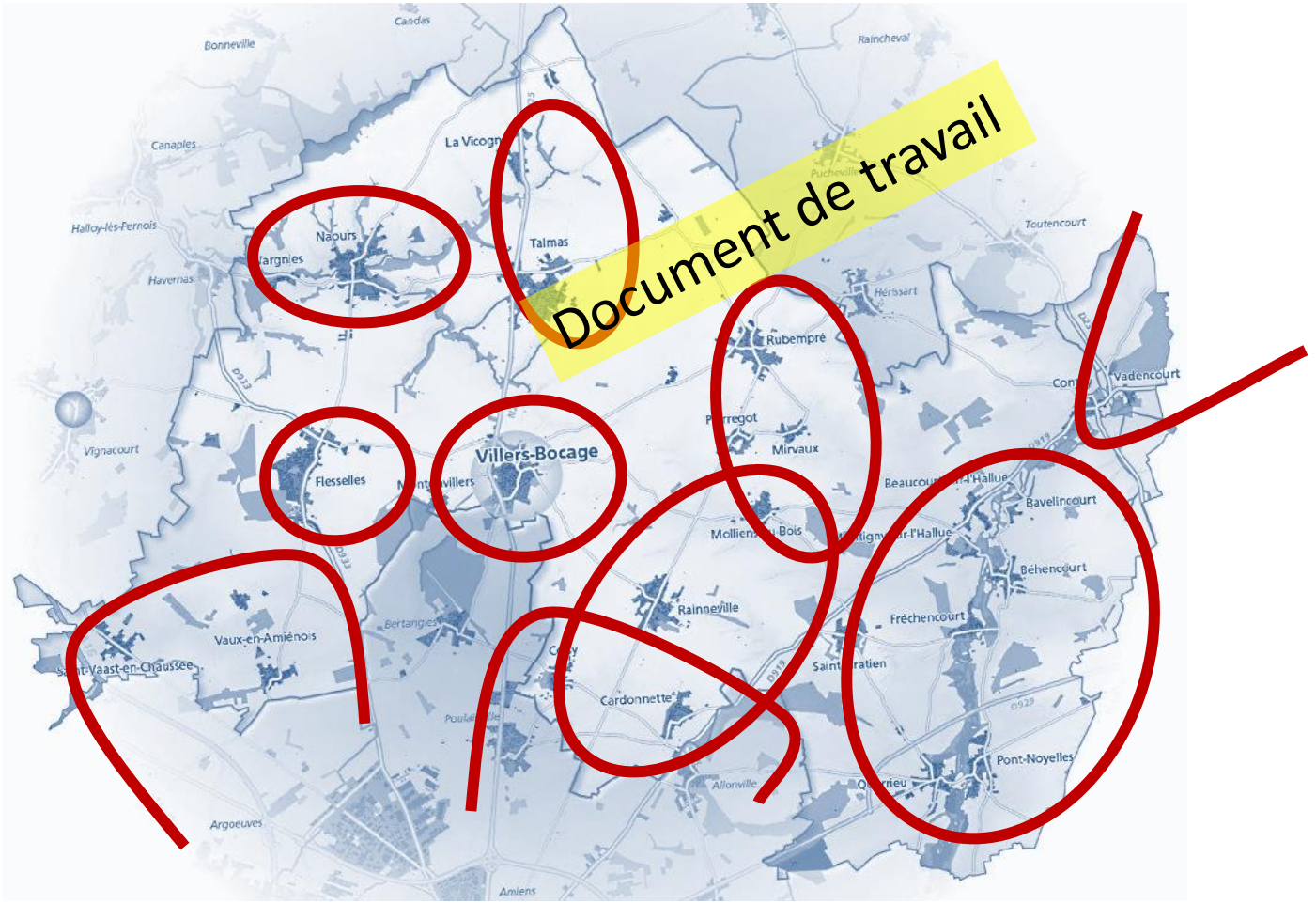

1- Identification des bassins de vie locaux

Les bassins de vie débattus:

table 1

table 2

table 3

table 4

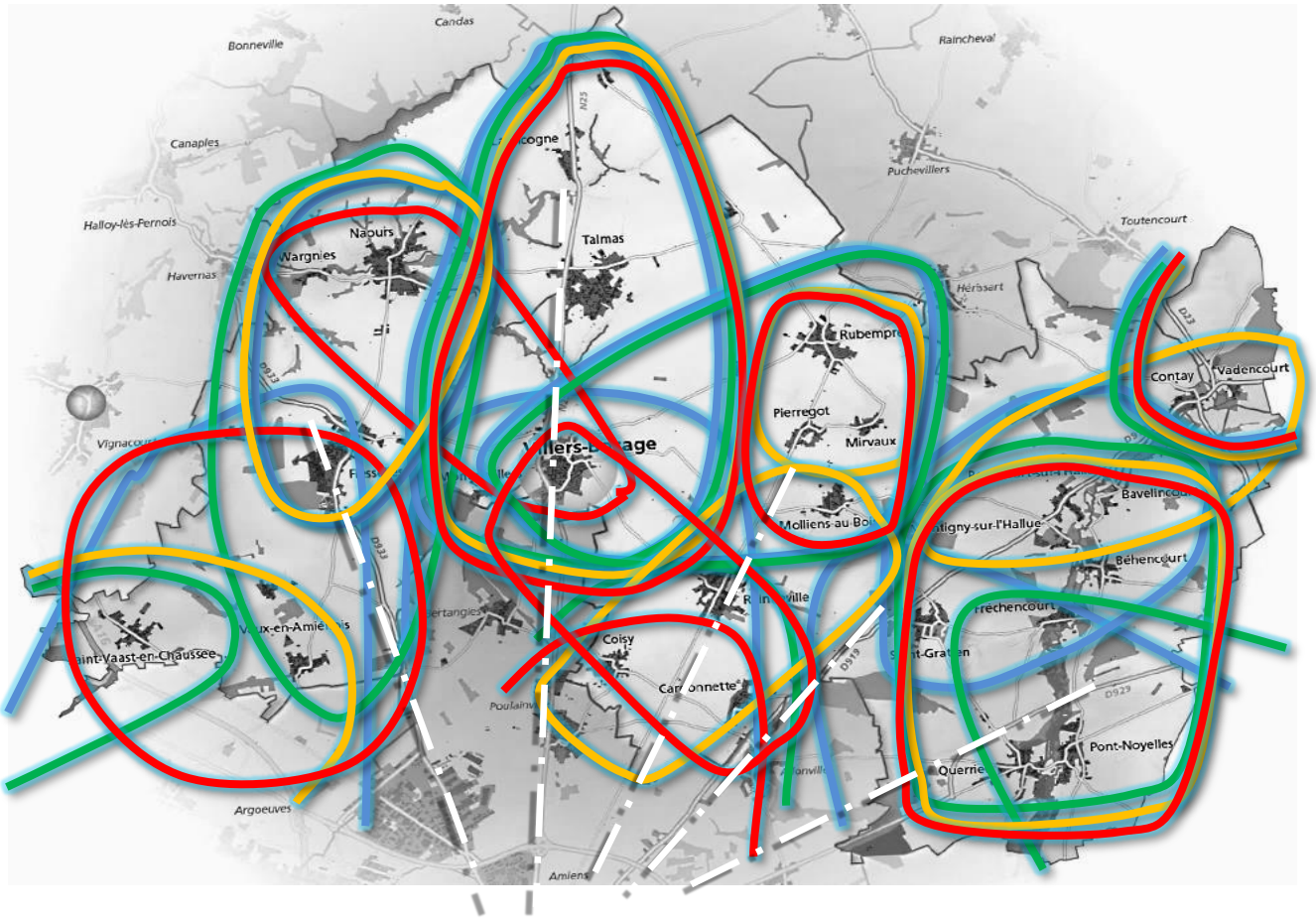

1- Identification des bassins de vie locaux

Synthèse de l'exercice

Le travail des élus sur la représentation de « bassins de vie » propres à la CCBH confirme la spécificité de ce territoire, si intimement connecté à l'agglomération d'Amiens, que l'on pourrait parfois imaginer qu'il en fait partie dans sa frange sud.

Les voies routières qui rayonnent d'Amiens à travers Bocage-Hallue jouent un rôle essentiel pour comprendre le territoire vécu par les habitants de Bocage-Hallue. Cette influence est d'autant plus marquée que la commune de résidence est proche d'Amiens et que la voie autorise un déplacement rapide .
Le Sud-Est du territoire profite également de la proximité du Val de Somme et notamment du pôle Corbéen.

A ces influences se superposent deux secteurs liés à l'attractivité des principaux pôles de la CCBH et respectivement centrés sur Villers-Bocage et Querrieu-Pont Noyelles.

Enfin l'extrémité Nord-Est du territoire , ni proche d'Amiens, ni irriguée par un réseau routier rapide, elle semble relativement isolée des systèmes évoqués précédemment.

Une programmation globale à territorialiser

Objectif quantitatif global à 2030

Répartition géographique de l'objectif global

Pôles et Bourgs

59% du potentiel

Groupé : 263 (65%)
Diffus : 143 (35%)

Couronne amiénoise

21% du potentiel

Groupé : 47 (33%)
Diffus : 96 (67%)

Rural

20% du potentiel

Groupé : 39 (27%)
Diffus : 103 (73%)

Rappel :
2013/2030 - 1050 logements – 58/an (reste 900 – 60/an)
2013/2022 - 705 logements – 70/an (reste 550 – 79/an)
2023/2030 - 345 logements - 43/an

Moyenne sur 10 dernières années = 65 /an (depuis 2012 légère baisse)
Les 45 premiers logements construits ont servi au maintien de la population (point mort), les 20 autres à son augmentation.

Estimation du **potentiel mobilisable** à 2022 (source enquêtes communales + projections statistiques):
• 350 logements en opérations groupées («coups partis » : déjà lancés par les communes)
• 340 logements en diffus (en individuel pur)

2- Territorialisation de l'objectif global

4 tables avec mélange de communes.

→ Comment répartissons nous les 900 logements qu'il nous reste à produire sur 2016/2030 ?

Chaque table dispose de 3 scénarios fictifs de répartition. Ces « scénarios » ont pour seule vocation de mesurer l'attachement des élus à leurs composantes et d'installer un 1er dialogue sur la répartition de la programmation logement. Cette dernière sera abordée de façon plus concrète lors des prochaines réunions.

- Scénario 1 : Le développement poursuit la tendance de la construction des dernières années
- Scénario 2 : Le développement est proportionnel au poids démographique de chaque commune
- Scénario 3 : Le développement est accentué sur les pôles et les bourgs et équilibré ailleurs

→ Chaque table doit répondre aux questions suivantes :

- Dites nous ce qui vous semble pertinent dans chaque scénario et précisez pourquoi
- Dites nous ce qui ne vous semble pas pertinent dans chaque scénario et précisez pourquoi
- Finalement classez les dans l'ordre de leur pertinence.

2- Scénario 1 : Le développement poursuit la tendance de la construction des dernières années

Note: A ce niveau de l'étude, les valeurs présentées sont indicatives. Pour l'exercice se référer plutôt aux poids relatifs, entre secteurs, symbolisés par les pastilles.

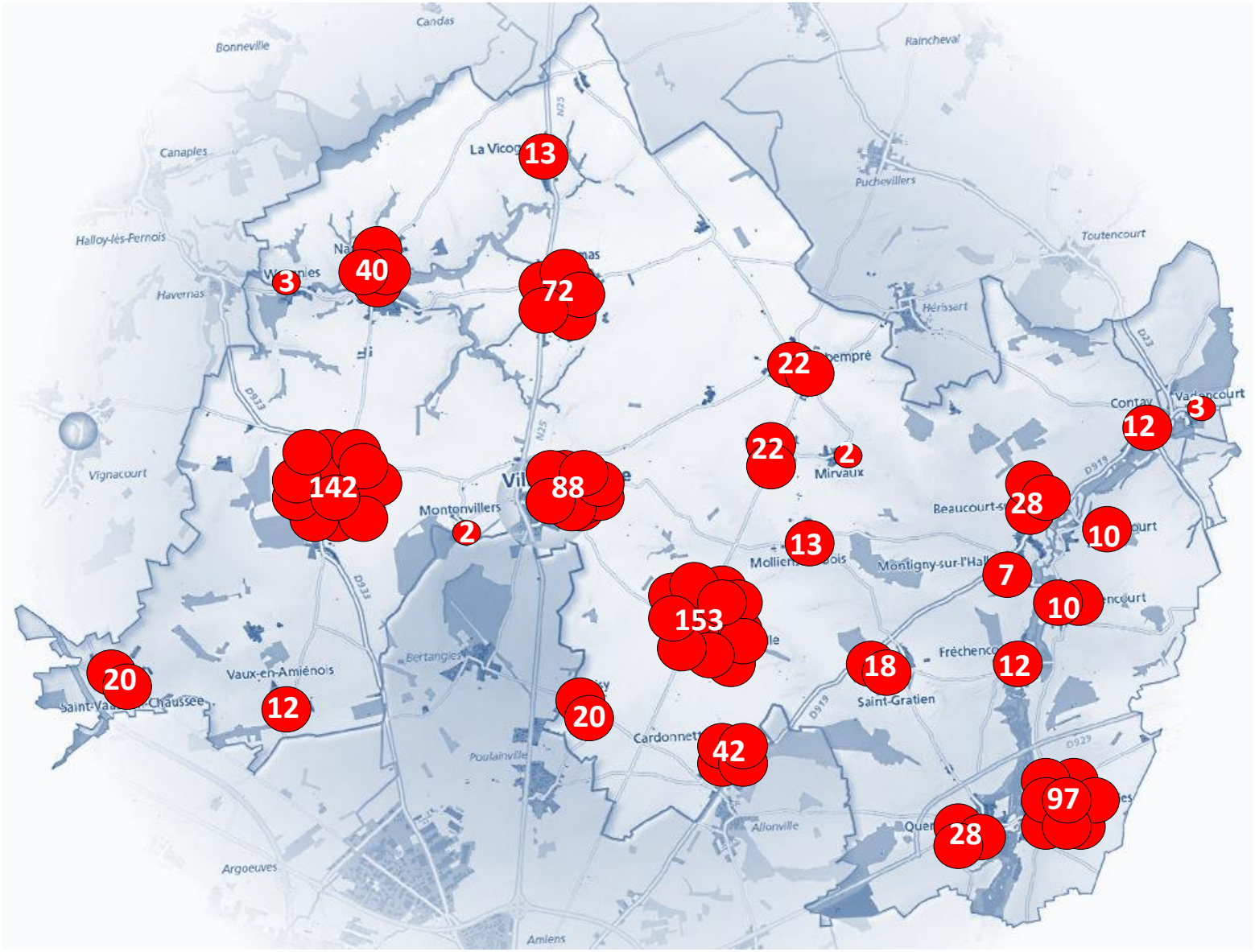

2- Scénario 2 : Le développement est proportionnel au poids démographique de chaque commune

Note: A ce niveau de l'étude, les valeurs présentées sont indicatives. Pour l'exercice se référer plutôt aux poids relatifs, entre secteurs, symbolisés par les pastilles.

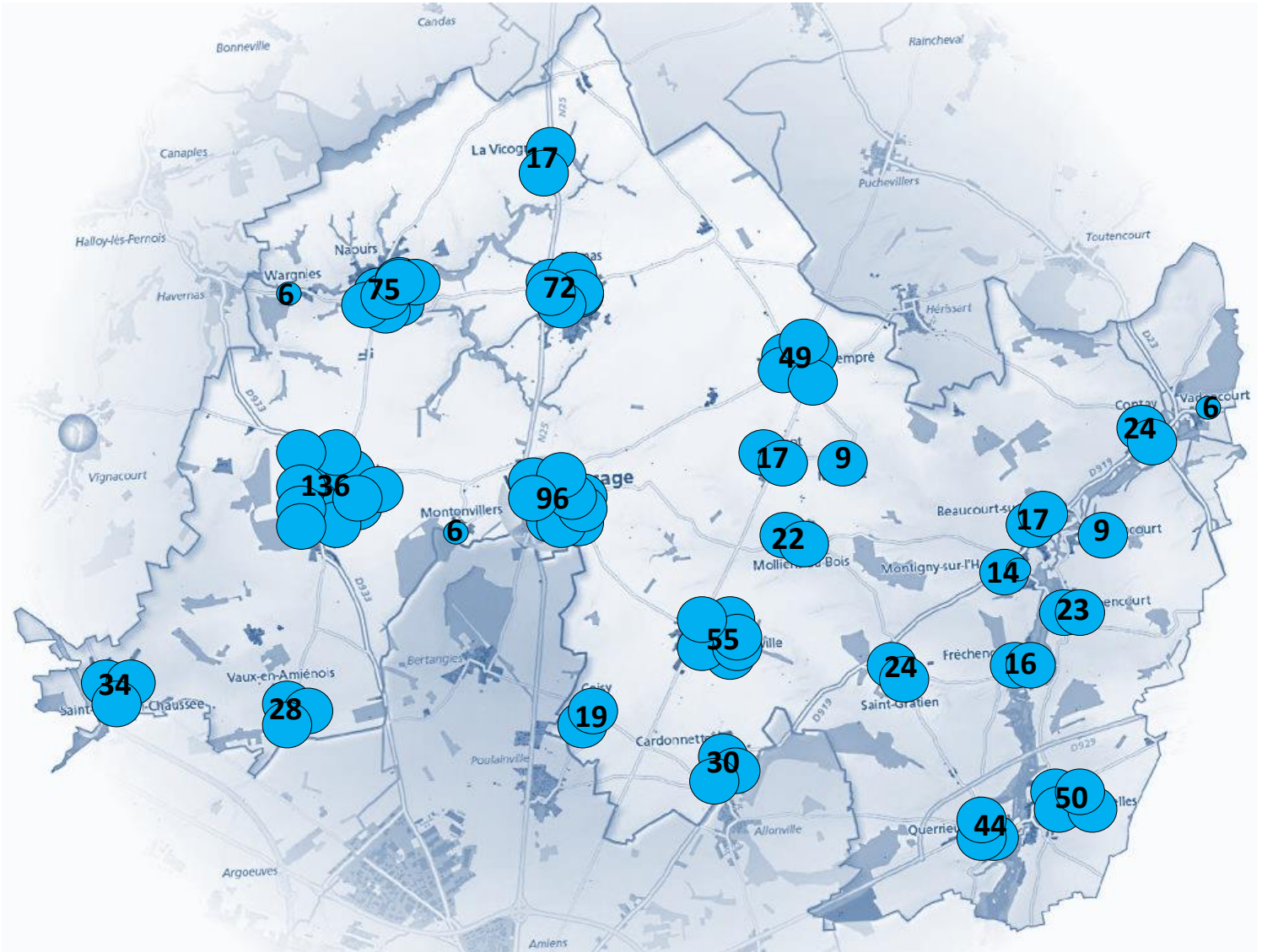

2- Scénario 3 : Le développement est accentué sur les pôles et les bourgs et équilibré ailleurs

Note: A ce niveau de l'étude, les valeurs présentées sont indicatives. Pour l'exercice se référer plutôt aux poids relatifs, entre secteurs, symbolisés par les pastilles.

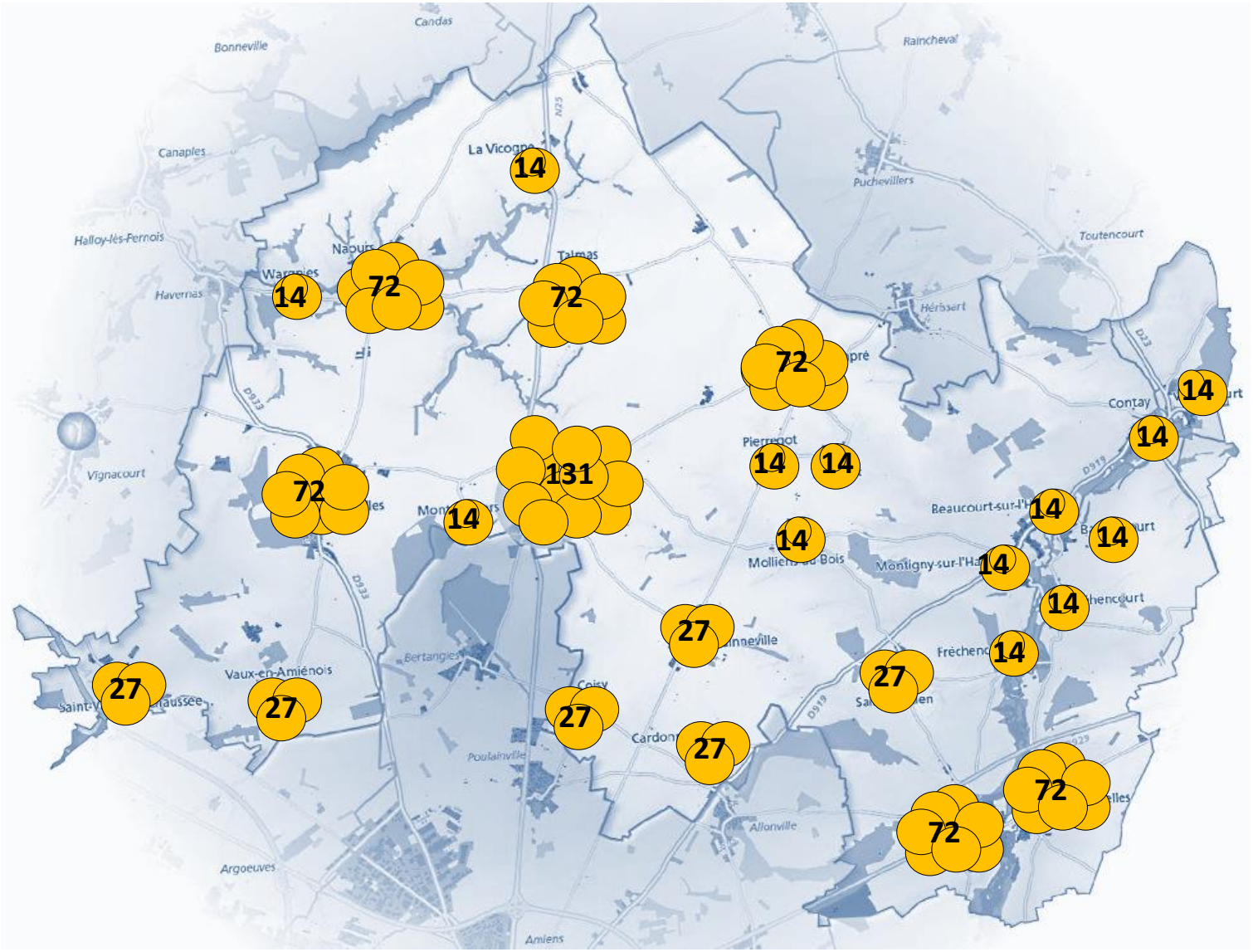

2- Territorialisation de l'objectif global

Comment répartissons nous les 900 logements qu'il nous reste à produire sur 2016/2030 ?

→ Rapport de l'exercice.

Scénario 1 : Le développement poursuit la tendance de la construction des dernières années

→ Ce scénario vous parait-il satisfaisant ? Expliquez pourquoi ?

- NON, une prolongation de la tendance récente de la construction neuve n'est pas satisfaisante car elle n'est pas linéaire dans le temps, mais plutôt cyclique. Ce scénario est trop déséquilibré (pas assez sur Villers Bocage, Querrieu et Rubempré, trop sur Rainneville et Pont Noyelle).
- Niveau de « classement » : 3 pour toutes les tables

Scénario 2 : Le développement est proportionnel au poids démographique de chaque commune

→ Ce scénario vous parait-il satisfaisant ? Expliquez pourquoi ?

- Globalement plus équitable (le moins pire), mais pas assez d'écart entre les pôles et le rural, trop de développement au Nord du territoire et pas assez au Sud plus proche de l'agglomération, RN 25 pas suffisamment prise en considération, déséquilibre entre Villers Bocage et Flesselles
- Niveau de « classement » : 1 pour trois tables et 2 pour une

Scénario 3 : Le développement est accentué sur les pôles et les bourgs et équilibré ailleurs

→ Ce scénario vous parait-il satisfaisant ? Expliquez pourquoi ?

- L'équilibre de ce scénario est trop lissé, même si sa philosophie est meilleure. Il privilégie trop Villers Bocage (qui a de la vacance) par rapport aux autres pôles, notamment Flesselles. Trop sur le rural et trop sur l'est, pas assez sur les communes proches de l'agglomération, pas assez sur Rainneville .
- Niveau de « classement » : 2 pour trois tables et 1 pour une

Une programmation typologique à définir et à territorialiser

Objectif quantitatif global à 2030

Répartition typologique de l'objectif global

- Promotion (investissement locatif + accession clé en main) — 4%
  - Groupé : 27
- Locatif aidé — 6 %
  - dont très bas loyer
  - Groupé : 44
- Accession — 75%
  - dont accession aidée
  - Groupé : 178 (34%)
  - Diffus : 340 (66%)

Non défini 15%

2010 - Taux de logement locatif 13,8% (712 logts)
dont LLS 2,2% (116 logts)

Le parc locatif aidé comprend le parc conventionné des organismes HLM, des bailleurs privés, des communes ou même des EPCI.

Production locative aidée 2006-2013 + 20 logts (2/an)
Aujourd'hui : 136 logts – taux estimé 2,5%

Estimation du potentiel mobilisable à 2022 (source enquêtes communales):
• 44 logements en opérations groupées (6/an)

3- Réflexion sur la typologie

Quelle typologie d'habitat pour le territoire ?

Rappel des types de communes :
Pôle structurant,
Bourgs,
Pôles relais,
Couronne amiénoise,
Rural

1. Sur Bocage Hallue, le SCOT encourage la production de locatif aidé dans presque toutes communes.
   a) Pensez-vous qu'il faille développer cette offre dans toutes les communes ?
   b) Si non, quels seraient les types communes à privilégier ?
   c) Comment faudrait-il encadrer ce développement :
      - en fixant une part plancher de LLS dans la production des communes concernées ? (comme pour Villers Bocage),
      - en donnant à la communauté un objectif de taux à atteindre à 2030 et en territorialisant cet objectif ?
   d) Pensez-vous que le parc ancien existant se prêterait au développement du locatif aidé ?
   e) Seriez-vous prêts à développer du parc locatif conventionné communal (nom des communes) ? communautaire ?

2. Sur Bocage-Hallue, les besoins en diversifications ne sont pas uniquement centrés sur le locatif aidé.
   a) Pensez-vous qu'il faille développer du locatif à loyer libre ?
      → Quels seraient les types de communes à privilégier ?
   b) Pensez-vous qu'il faille développer de l'accession aidée ?
      → Quels seraient les types de communes à privilégier ?
   c) Pensez-vous qu'il faille développer des produits adaptés aux personnes âgées (petit locatif dédié, foyer logement…)?
      → Quels seraient les types de communes à privilégier ?

Habitat : les suites

Quelle typologie d'habitat pour le territoire ?

→ Rapport de l'exercice.

Sur Bocage Hallue, le SCOT encourage la production de locatif aidé dans presque toutes communes.

a) Pensez-vous qu'il faille développer cette offre dans toutes les communes ? NON

b) Si non, quels seraient les types communes à privilégier ? Les communes avec accès aux services :

- En priorité : Villers Bocage, Flesselles, Naours, Querrieu, Pont Noyelle,
- Dans un deuxième temps : Talmas , Naours, Rainneville et peut être Rubempré
- Dans un troisième temps les autres qui seraient volontaires

c) Comment faudrait-il encadrer ce développement :

- en fixant une part plancher de LLS dans la production des communes concernées ? (comme pour Villers Bocage) NON ,
- en donnant à la communauté un objectif de taux à atteindre à 2030 et en territorialisant cet objectif ? OUI

d) Pensez-vous que le parc ancien existant se prêterait au développement du locatif aidé ? NON

e) Seriez-vous prêts à développer du parc locatif conventionné communal ? NON

Communautaire ? NON

- Ce n'est pas « le métier » des communes ou de la collectivité

Habitat : les suites

Les premiers axes de projet identifiés et partagés à l'issue de l'atelier

Sur Bocage-Hallue, les besoins en diversifications ne sont pas uniquement centrés sur le locatif aidé.

a) Pensez-vous qu'il faille développer du locatif à loyer libre ? OUI , mais pas le financer

→ Quels seraient les types de communes à privilégier ? Aucune, sauf peut-être celles où il y a de la vacance

b) Pensez-vous qu'il faille développer de l'accession aidée ? OUI

→ Quels seraient les types de communes à privilégier ? Partout quand c'est juste de l'accession moins chère ou si la commune est volontaire, dans les pôles (Villers Bocage, Flesselles) si c'est de l'accession plus dense et plus sociale

c) Pensez-vous qu'il faille développer des produits adaptés aux personnes âgées (petit locatif dédié, foyer logement,…)? OUI

→ Quels seraient les types de communes à privilégier ? Les communes où il y a des services (Villers Bocage, Flesselles, Querrieu,…)

atelier PADD -BOCAGE-HALLUE-

Commissions communales : exercice habitat

- Qualification de la vacance et du changement d'usage
- Retour par mail à la CCBH avant le 10 JUIN.

PLUi DU BOCAGE-HALLUE

Co-Habiter Conseil Habitat aux Territoires

PLUi H Bocage Hallue

Qualification de la vacance

COMMUNE DE :……

Caractéristiques des logements et locaux vacants privés ou communaux ***(possibilité de s'appuyer sur la liste 1767bis des locaux vacants au premier janvier, fournie ou à demander aux services fiscaux).***

◆ Nombre total de logements et locaux vacants : ……..

Dont (en nombre) :
- Appartement dans le bourg ou village :……
- Maison dans le bourg ou village :……
- Pavillon dans le bourg ou en lotissement……
- Logement au-dessus de commerce ou d'activité …….
- Maison ou pavillon isolé dans les hameaux ……
- Ferme isolée……
- Bâtiment agricole…….
- Locaux industriels ou commerciaux……..
- Autres ……

◆ Etat des logements et locaux vacants : (en nombre)
- En bon état :……
- Etat moyen :……
- Mauvais état :……
- Logement insalubre ……..
- Ruine ……

◆ Raisons de la vacance : (en nombre)
- Problème de succession …….
- Occupant hospitalisé ou en maison de retraite ……..
- A vendre……
- A louer .....
- Insalubrité/danger……
- Autre……

◆ Si des logements vacants sont à vendre depuis longtemps et ne trouvent pas d'acquéreur, en connaissez-vous les raisons ? (précisez : rapport qualité prix, mauvaise situation, pas de terrain,…)

◆ Si des logements vacants sont à louer depuis longtemps et ne trouvent pas preneurs, en connaissez-vous les raisons ? (précisez : logement vétuste, rapport qualité prix, rez de chaussée,…) ----------

---

Les prochains travaux sur le volet Programme Local de l'Habitat

A partir de ce comité de suivi et des ateliers décentralisés de juin :

- Définition des orientations
- Choix d'un scénario de programmation territorialisé
- Définitions d'axes de travail pour une politique locale de l'habitat
- Construction d'un programme d'action

Quel est le rôle du volet PLH dans le PLUi H ?

Comment va se traduire le volet PLH dans le PLUi H ?

PLH
Tous les 6 ans

Apporter des réponses aux questionnements suivants

PLUi
10 / 15 ans

Diagnostic

Quelle est la situation ?
Quels sont les besoins, les enjeux ?
Que faut-il faire ?

Rapport de présentation

Orientations

Quel objectif socio-démographique ?
Combien de logements prévoir ?
Pour qui ? De quels types ? Où ? **Que veut-on faire et que peut-on faire ?**

PADD et OAP

Programme d'action

Qui fait quoi ? Comment ? Quand ? Avec quels moyens ?
Quel suivi ? **Que va-t-on faire ?**

POA (non opposable)

Prochains rendez-vous.

LES ATELIERS : AGENDA PRINTEMPS-ÉTÉ 2015 (14h00-17h30)	
Jeudi 19 mars	A1- Transports, déplacements et équipements
Jeudi 2 avril	Atelier « commando » 1
Jeudi 9 avril	A2- Environnement et cadre de vie - SRCE
Jeudi 23 avril	Atelier « commando » 2
Mercredi 13 mai	A3 - Habitat
Jeudi 4 juin	**A4 – Développement économique et commercial, tourisme.**
Jeudi 11 juin	**Atelier « commando » 4**
J. 25 et V. 26 juin	**Quatre ateliers décentralisés – Stratégie foncière et habitat.**

Les ateliers foncier et habitat

Détail du calendrier.

JEUDI 25 (9h-12h)	CCBH	Coisy, Cardonnette, Saint Gratien, Vaux en Amiénois, Saint Vaast en Chaussée
JEUDI 25 (14h-17h)	CCBH	Villers Bocage, Flesselles, Naours, Talmas, Rainneville, Querrieu, Pont Noyelles, Rubempré
VENDREDI 26 (9h-12h)	BEAUCOURT	Vadencourt, Contay, Beaucourt, Bavelincourt, Montigny, Béhencourt, Fréchencourt
VENDREDI 26 (14h-17h)	MOLLIENS	Molliens, Mirvaux, Pierregot, La Vicogne, Wargnies, Montonvilliers

PLUi du Bocage-Hallue

BOUCHY	Jean Michel	NAOURS
DOMONT	Jean Pierre	VILLERS BOCAGE
HUBLART	Grégor	COISY
DETRUCK	Hubert	WARGNIES
MINEZ	Arnaud	DGS CCBH
HUBLART	Gilbert	RUBEMPRE
MASSET	Jacques	RAINNEVILLE
DUPONT	Loïc	PIERREGOT
DOMONT	Anne-Sophie	VILLERS BOCAGE
PETROWICK	Maurice	CONTAY
BOCQUET	Christian	VADENCOURT
MARCHAND	Annie	BEAUCOURT SUR L'HALLUE
SOUART	Joceline	MIRVAUX
BOUBALZ	Mohammed	DDTM 80
DEFLESSELLE	Claude	COISY
EECKHOUTTE	Jean Marc	PONT NOYELLE
LEFER	Jean Pierre	NAOURS
WILS	Serge	FRECHENCOURT
LEIGNIEL	Cécile	QUERRIEU
FAUVET	Michel	BEHENCOURT
BRIAULT	Francine	QUERRIEU
FONTAINE	Bernard	MOLLIENS
TAUFOUR	Hubert	CARDONNETTE
FRANCOIS	Stéphane	DDTM 80
DESCAMPS	Lucie	QUERRIEU
MARFAUX	Laurent	CARDONNETTE
LOUETTE	Jocelyn	FLESSELLES
FAURE	Claude	FLESSELLES
ROMART	Dominique	Montonvillers

Représentation: 21 communes sur 26.

Co-Habiter Conseil Habitat aux Territoires

adu a d'urbanisme du Grand Amiénois